



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2024 - 27

STRATE DÉMOGRAPHIQUE

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 20 juin à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 21

Quorum : **16**

Date de convocation : 13 juin 2024

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne - Maire de Ligny le Ribault
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de la Neuville sur Essonne
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental
- Madame FLEURY Line – Conseillère Départementale

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur BRICHARD Gérard | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Monsieur HARDOUIN Patrick | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Madame GALZIN Florence |
| - Madame LEVY Véronique | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Monsieur NIEUVIARTS Hervé |
| - Monsieur JACQUET David | à | Madame AUVRAY Chantal |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente précise qu'au regard de l'évolution du nombre d'agents employés par les collectivités territoriales et les établissements publics ayant leur siège dans le département du Loiret, il est apparu opportun de mettre à jour, par délibération, la strate démographique à laquelle est rattachée le Centre de Gestion.

Pour mémoire, le Centre de Gestion du Loiret est assimilé à une commune dans les conditions fixées à l'annexe 11 du décret n°87-1101 du 30 décembre. Le chiffre de population pris en compte pour un Centre de Gestion correspond au total des agents publics titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public qui relèvent des collectivités et établissements du ressort du Centre de Gestion.

Le terme « ressort » inclut à la fois les collectivités et établissements affiliés à titre obligatoire et volontaire et les collectivités et établissements non affiliés dont le siège est situé dans le département du Loiret.

En ce qui concerne le Loiret, le nombre d'agents titulaires, stagiaires et contractuels est de 10.243 agents en 2023 pour l'ensemble des collectivités et établissements affiliés dont le Centre de Gestion assure le suivi. S'ajoute à ce chiffre 12.000 agents appartenant aux sept collectivités et établissements non affiliés (Région Centre, Département du Loiret, Service départemental d'incendie et de secours-SDIS, Orléans et Orléans métropole, Saran et Fleury les Aubrais).

L'annexe 11 précitée précise le nombre d'agents pris en compte pour déterminer l'appartenance à chaque strate. En l'espèce, il est indiqué qu'un nombre de 20.000 jusqu'à 30.000 agents au plus classe automatiquement le Centre de Gestion dans la strate de 150.000 à 400.000 habitants.

La détermination de la strate aura deux effets :

- La strate de recrutement et la rémunération afférente des emplois de direction (directeur général et directeur général adjoint des services) et la possibilité de recrutement d'une personne sous contrat sur ces emplois.
- Le montant des indemnités de fonction versées à la Présidente et aux Vice-Présidents du Centre de Gestion.

Au regard de ces éléments, le Conseil d'Administration est donc invité à fixer la strate démographique de rattachement du Centre de Gestion à la strate 150.000 à 400.000 habitants.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 25 juin 2024

La Présidente



Florence GALZIN